Les politiques publiques en polyculture élevage

Myriam GASPARD, CRAO Mas de Saporta, 34875 LATTES

Mots-clés: politiques publiques, polyculture-élevage

INTRODUCTION

La polyculture élevage est reconnue comme l'essence même de la mise en œuvre des principes de l'agroécologie à l'échelle d'une exploitation agricole car elle permet de boucler les cycles dans une économie circulaire resserrée à l'échelle de l'exploitation elle-même.

Force est de constater qu'entre les deux recensements agricoles les exploitations de polyculture élevage ont subi une érosion en termes de nombre.

Les politiques publiques souvent axées sur un atelier plus que sur la globalité de l'exploitation ne favorisent pas forcément ce type d'entreprise alors même que la demande sociétale la sollicite.

Depuis quelques années, certaines politiques publiques ont essayé d'y remédier (MAEC mesures agroenvironnementales et climatiques, PSE paiements pour services environnementaux). Une illustration de ces dernières vous est proposée.

1. MATERIEL ET METHODES

Il s'agira de faire un premier bilan des MAEC polyculture élevage proposées dans le cadre de la nouvelle Politique Agricole Commune (PAC) en Occitanie, de présenter quelques dispositifs PSE qui visent à accompagner les transitions et les valoriser notamment dans l'alimentation (ex : Terres de source, département 79, PSE Adour Garonne).

Les travaux présentés seront issus des données issues des Commissions régionales MAEC, de la bibliographie réalisée lors des travaux du RMT RED-SPYCE et actualisée.

2. RESULTATS & DISCUSSION

Au niveau local les collectivités ont des leviers pour privilégier les productions locales que ce soit via la loi EGALIM ou via les marchés publics. Les démarches Terres de Sources (Rennes) et du département des Deux-Sèvres peuvent être citées comme des démarches ayant prouvé leur efficacité.

Au niveau des zonages supra, les paiements pour services environnementaux (publics ou privés) sont aussi un moyen de soutenir les exploitations de polyculture-élevage et la démarche initiée par l'agence de l'eau Adour Garonne dès 2019 en est l'illustration « grandeur nature ».

Enfin, les mesures agro-environnementales peuvent aussi être sollicitées pour soutenir ces profils d'exploitations.

CONCLUSION & PERSPECTIVES

La polyculture -élevage est mentionnée dans les politiques publiques comme étant une voie pour les transitions agroécologiques mais cela ne se traduit pas directement dans les faits.

Force est de constater que ces différentes politiques ne sont pas spécifiques à la polyculture-élevage (sauf MAEC système) mais permettent à ces exploitations d'être actrices dans ces démarches de part leur profil.

Certaines politiques publiques, assurance récolte par exemple, ne prennent toujours pas en compte l'exploitation de polyculture élevage à part entière mais comme une somme d'ateliers en silos.

REFERENCES BIBLIOGRAPHIQUES

Publications RED SPYCE : politiques publiques et polyculture élevage (4p et 10p) : état des lieux en France et à international.

Site @ terres de sources : https://terresdesources.fr/

Site @ department 79 : https://www.deux-sevres.fr/services-en-ligne/aides-et-subventions/guide-des-aides/aide-lapprovisionnement-local

Site Agence de l'eau Adour Garonne : https://eau-grandsudouest.fr/usages-enjeux-eau/activites-economiques-amenagements/agriculture-eau/paiement-pour-services-environnementaux

 $Site \ DRAAF \ Occitanie: MAEC \ \underline{https://draaf.occitanie.agriculture.gouv.fr/commission-regionale-agroenvironnementale-et-climatique-craec-du-12-decembre-a8812$